

# Formation en apprentissage ou statut scolaire

L'alternance au sens large du terme désigne un système de formation qui consiste à alterner des périodes d'enseignement théorique dans un établissement de formation et des périodes de mise en pratique en entreprise.

- Une formation en alternance peut s'effectuer sous statut scolaire : il est prévu alors un volume important de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sous forme de stages. Le jeune est élève ou étudiant.
- Une formation en alternance peut s'effectuer sous statut salarié : le jeune signe un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une entreprise. Il a le statut de salarié.

Toutefois, dans le langage courant, on réserve l'expression de "formation en alternance" pour le deuxième cas, c'est-à-dire lorsque le jeune signe un contrat de travail.

Lorsqu'on parle d'apprentissage, on fait en réalité référence au contrat d'apprentissage qui ne représente qu'un cas possible de l'alternance.

Voici un panorama des principales caractéristiques de chacun des statuts. Pour bien comparer et faire le bon choix.

Type de formation	Apprentissage	Scolaire
Lieu de formation	Entreprise et centre de formation	Lycées, écoles, universités
Public concerné	Jeunes à partir de 15 ans qui ont terminé le cycle collège, sinon à partir de 16 ans jusqu'à 29 ans (sauf cas particuliers)	Collégiens, lycéens, étudiants
Durée	De 6 mois à 3 ans en cas de CDD (modulable sous conditions)	Selon la durée du diplôme à préparer
Niveaux d'études concernés	Tous : du CAP aux études supérieures	Tous : du CAP aux études supérieures
Rythme de formation	Alternance avec maximum 25% de formation théorique	Périodes de formation en entreprise. Le nombre de semaines en entreprise varie en fonction du diplôme préparé
Rémunération	Entre 27 % et 100 % du Smic (varie en fonction de l'âge et du niveau d'étude), exonéré de charges sociales	Pas de rémunération. Gratifications possibles selon la durée du stage

Type de formation	Apprentissage	Scolaire
<b>Différence de statut</b>	Salarié de l'entreprise bénéficiant des mêmes droits que les autres salariés (salaire, congés payés)	Statut scolaire (droit aux bourses, vacances scolaires)
<b>Encadrement en entreprise</b>	Obligatoire et effectué par un maître d'apprentissage	Tutorat pour les périodes de formation en entreprise
<b>Finalité</b>	Contrat tourné vers l'obtention d'un diplôme, d'une qualification, mettant sur le même pied formation théorique et formation pratique	Obtention d'un diplôme, d'une qualification (épreuve et valeur identiques)